



**ARRETE MUNICIPAL N° A.2024.G.031**  
**Portant remplacement d'un membre au Conseil d'Administration**  
**du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de**  
**Faverges-Seythenex**

**Le Maire de Faverges-Seythenex,**

- VU** L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**VU** Les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**VU** Le décret du 04 janvier 2000 faisant application de l'article 150 de la loi de lutte contre les exclusions,  
**VU** L'arrêté n°A2020-G208 du 07 septembre 2020 portant nomination de huit membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S,  
**VU** L'absence de proposition de candidat représentant l'association du Secours Catholique de la Haute Savoie, en remplacement de Monsieur Chaumont Michel démissionnaire,  
**CONSIDERANT** la proposition faite par l'association la sociétale, pour être représentée au Conseil d'Administration du C.C.A.S,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1 :** Est nommée en qualité de membre obligatoire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Faverges, le représentant associatif suivant :

- **Madame Ollier-Sauzea Christiane** au titre des associations œuvrant pour favoriser le lien social au bénéfice des personnes âgées et des personnes vulnérables. Présentée par l'association La Sociétale, en remplacement de Monsieur Chaumont Michel, démissionnaire.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées et transmis au Préfet de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la Mairie de Faverges-Seythenex est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif sis 2 Place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture le : 05 FEV. 2024  
Et de la publication le : 05 FEV. 2024  
Notifié à l'intéressé(e) le : 05 FEV. 2024

Fait à FAVERGES-SEYTHENEX, Le 19 janvier 2024

LE MAIRE DE FAVERGES-SEYTHENEX

**Jacques DALEX**

**Destinataires :**

- Préfecture de la Haute-Savoie ..... 2
- Direction Générale des Services ..... 1
- Centre Communal d'Action Sociale ..... 1
- Madame Christine Ollier-Sauzea ..... 1
- Registre et Affichage ..... 2